

## 31<sup>st</sup> SPREP MEETING OF OFFICIALS

5, 6, and 7 September 2023, Apia, Samoa

### **Point 9.4.1 de l'ordre du jour : Tirer parti des outils de planification et de surveillance environnementales pour améliorer la gouvernance environnementale**

#### **Objet du présent document :**

1. Présenter de façon succincte le travail abattu par le Secrétariat dans le but de renforcer l'utilisation des outils de planification et de surveillance environnementales, afin d'améliorer la gouvernance environnementale dans le Pacifique ;
2. Demander aux Membres d'approuver la collaboration du Secrétariat avec eux, les bailleurs et les partenaires, afin de mobiliser des ressources permettant d'améliorer et de renforcer la gouvernance environnementale.

#### **Contexte :**

3. Dans le Plan stratégique 2017-2026 du PROE, les outils de planification et de suivi de l'environnement sont définis comme essentiels à la mise en place d'une gouvernance environnementale efficace, afin d'améliorer la planification, les rapports et la prise de décisions dans la région.
4. Par l'intermédiaire du Secrétariat, la région du Pacifique bénéficie de divers outils de planification et de suivi de l'environnement, dont les évaluations régionales de l'impact sur l'environnement pour les États et territoires insulaires du Pacifique, l'évaluation stratégique environnementale au niveau régional pour les États et territoires insulaires du Pacifique, les systèmes d'information géospatiale (SIG), les technologies de télédétection et les systèmes de gestion et de classification des données environnementales. Ces outils contribuent à la prise de décisions fondée sur les données, à l'analyse spatiale et à la planification environnementale à long terme.
5. Les lignes directrices du PROE en matière d'évaluation de l'impact sur l'environnement et d'évaluation stratégique environnementale ont été largement saluées par les Membres et les partenaires internationaux comme faisant partie des meilleures pratiques en la matière. Elles contribuent à l'amélioration de l'administration et des procédures en matière d'évaluation de l'impact sur l'environnement dans toute la région.
6. La plateforme du Réseau du Pacifique pour l'évaluation de l'environnement (PNEA) bénéficie de la plus grande communauté de pratique pour les évaluations de l'environnement dans le Pacifique, favorisant les rencontres, le courtage de connaissances et le partage des meilleures pratiques en matière d'évaluation de l'impact sur l'environnement et d'évaluation stratégique environnementale dans toute la région.

7. Le réseau des portails nationaux des données environnementales et le Portail du Pacifique pour l'environnement, destinés à améliorer la gestion des données environnementales dans la région, facilitent la production de rapports sur l'état de l'environnement et de stratégies nationales de gestion de l'environnement, dont le Rapport régional sur l'état de l'environnement et de la conservation (REC). Cette action est complétée par des modules d'apprentissage en ligne destinés à renforcer les capacités et à encourager l'utilisation des portails des données, ainsi que par le guide des indicateurs environnementaux, dans le but de renforcer la surveillance et la communication des données sur l'environnement.
8. Le SIG, la télédétection et l'analyse spatiale sont renforcés pour appuyer les pays Membres par le biais de ressources, d'ateliers, de formations et de modules d'apprentissage en ligne. Pour ce faire, on a notamment procédé au recrutement d'une spécialiste de l'analyse spatiale et d'une spécialiste en SIG environnementaux par le biais de projets existants devant être maintenus à plus long terme.
9. L'importance de l'application de ces outils de planification, de suivi et d'établissement de rapports est également reconnue dans les accords multilatéraux sur l'environnement mondiaux et régionaux existants. Citons à cette fin les exigences en matière de production de rapports pour la Convention sur la diversité biologique (CDB) et la Conférence des parties de Nouméa, ainsi que les examens nationaux volontaires (ENV). Grâce à ces outils, les pays Membres peuvent renforcer leurs capacités à remplir leurs obligations au titre des accords multilatéraux sur l'environnement et contribuer aux objectifs mondiaux en matière d'environnement et de développement durable.
10. L'importance de ces outils a également été mise en exergue au cours des négociations mondiales en cours sur le traité juridiquement contraignant relatif à la pollution plastique et dans le traité récemment adopté portant sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale.
11. Malgré la disponibilité de ces outils, leur utilisation reste difficile en raison du manque de capacités et de compétences techniques, de la rotation du personnel, de l'insuffisance des ressources et des financements, de l'insuffisance des données disponibles et de la faiblesse des politiques, des dispositions institutionnelles et de la coordination, pour ne citer que quelques facteurs parmi d'autres.
12. Il existe de nombreuses possibilités de tirer parti des outils, plateformes et politiques actuellement mis en place et d'encourager leur utilisation. Ce faisant, on renforcera la planification et la surveillance environnementales dans la région du Pacifique.

Il s'agit notamment des points suivants :

- a) renforcer les capacités pour améliorer la maîtrise technique de l'application des outils de planification et de surveillance environnementales ;
- b) accroître les financements pour stimuler l'adoption et la mise en œuvre effectives de ces outils ;
- c) renforcer l'aide institutionnelle à la planification et à la surveillance environnementales par la mise en place de politiques et de lignes directrices claires aux niveaux régional et national ;

- d) consacrer la valeur des savoirs autochtones et des connaissances traditionnelles et les intégrer dans la conception et la mise en œuvre des outils de planification et de surveillance de l'environnement ;
- e) renforcer les retombées et les résultats du projet Inform afin d'améliorer la collecte, la gestion, l'analyse et le partage des données avec d'autres initiatives au sein du Secrétariat. Tout cela contribuera à la stratégie du Pacifique bleu à l'horizon 2050, aux objectifs de développement durable, au Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 et à d'autres engagements internationaux ;
- f) améliorer la collaboration et la coordination entre les institutions partenaires, les organisations et les parties prenantes, tant au niveau régional qu'international.

### Recommandation

13. La Conférence est invitée à :

- 1) **prendre acte** du travail abattu par le Secrétariat dans le but de promouvoir et renforcer l'utilisation des outils de planification et de surveillance environnementales afin d'améliorer la gouvernance environnementale dans le Pacifique ;
- 2) **approuver** les axes de travail proposés par le Secrétariat pour mobiliser le soutien des Membres, des bailleurs et des partenaires, afin de dégager des ressources pour renforcer la gouvernance environnementale grâce à l'utilisation des outils de planification et de surveillance environnementales.

---

3 juillet 2023